

# Compte rendu du Conseil Municipal

Du 20 avril 2026

*Les comptes-rendus sont mis en ligne en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous réserve d'approbation du prochain conseil municipal.*

**Membres présents :** Frédéric CAUSSIL, Paul NOUGARET (procuration de Anne VAUDEL), Michel PRONOST, Fanny OSWALD, Charlotte PRECIAT, Christian CHAUVIN, Lionel ROME, Annie SAUVAIRE, Vanessa DURY, Anne MOURREGOT, Frédéric DURAND, Florence JULLIAN, Arthur CLAIRET

## **Point n°1 : Approbation des comptes rendus**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des séances des 9 mars 2026 et 20 mars 2026.

## **Point n°2 : Délégations consenties au Maire**

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, certaines compétences sont déléguées au Maire pour la durée du mandat, dans un souci de bonne administration communale.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les délégations consenties au Maire telles que définies dans le document annexé, tout en maintenant certaines décisions relevant du Conseil municipal.

## **Point n°3 : Commissions communales – ajout de membres**

Monsieur Christian CHAUVIN est intégré à la commission des finances.

Madame Florence JULLIAN confirme sa participation aux commissions communales.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ces modifications de la composition des commissions.

## **Point n°4 : Commission communale des impôts directs (CCID)**

Le Conseil municipal procède au tirage au sort de 24 noms sur la liste électorale en vue de la constitution de la Commission communale des impôts directs (6 titulaires et 6 suppléants).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la liste des contribuables tirés au sort.

## **Point n°5 : Hérault Energies – désignation d'un représentant**

Le Conseil municipal désigne Monsieur Michel PRONOST comme représentant de la commune auprès du syndicat Hérault Energies.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette désignation.

## **Point n°6 : Communes Forestières de l'Hérault – désignation des élus référents**

Le Conseil municipal désigne Monsieur **Christian CHAUVIN** en qualité de représentant titulaire et Monsieur **Arthur CLAIRET** en qualité de représentant suppléant pour représenter la commune au sein de l'association Communes Forestières de l'Hérault.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ces désignations.

## **Point n°7 : Correspondant Défense**

Le Conseil municipal désigne un élu en qualité de Correspondant Défense auprès du Ministère des Armées et des anciens combattants.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette désignation.

## **Point n°8 : Attribution de subventions aux associations**

Le Conseil municipal attribue pour l'année 2026 une enveloppe globale de 9 600 € répartie entre les associations communales (parents d'élèves, comité des fêtes, associations culturelles et solidaires).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions.

## **Point n°9 : Contrats de maintenance**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats de maintenance annuels dans la limite de 20 000 € inscrits au budget 2026.

Le Conseil municipal valide cette autorisation à l'unanimité.

## **Point n°10 : Taux des taxes directes locales**

Le Conseil municipal maintient les taux d'imposition suivants pour 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,84 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,43 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,54 %

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien de ces taux.

**Point n°11 : Budget primitif 2026**

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2026 présenté par l'adjoint aux finances.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026.

**Point n°12 : Marché public – restauration scolaire bio**

Le Conseil municipal autorise le lancement d'un marché public pour la fourniture de repas bio à la cantine scolaire.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette autorisation.

**Point n°13 : Convention de tarification sociale des cantines scolaires**

Le Conseil municipal autorise le renouvellement de la convention triennale avec l'Agence de Services et de Paiement, incluant la bonification EGAlim.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce renouvellement.

**Point n°14 : Convention avec la commune du Triadou**

Le Conseil municipal valide la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants scolarisés issus de la commune du Triadou.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de cette convention.